

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	<b>Séance du 11 juillet 2023</b>
Votants :	33	L'an deux mille-vingt-trois et le onze juillet, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trente juin, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Étaient présents également :		
Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Younés BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Carine BLANC-TESTE, Annie MILLET, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Sandy ROUVEL, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Simon BERTHE		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

### Municipalisation de l'activité Ecole de Musique de l'Association « Les Amis de la Musique »

Il y a 62 ans, le 3 juillet 1961, le Conseil Municipal décida, sous l'impulsion de Monsieur Alphonse Testenièrre, la création d'une école de musique. Ce fut un véritable engouement qui se manifesta parmi les jeunes dont plus de 90 furent inscrits pour suivre les cours de solfège et de chant enseignés par Monsieur Lucien Magny. Les cours avaient alors lieu à la Mairie.

Devant cette affluence, il fut décidé, fin 1963, de rendre l'école de musique municipale indépendante avec la création d'une association subventionnée qui aurait la charge de la gérer.

C'est le 2 janvier 1964, que l'Association « Les Amis de la Musique » fut officiellement déclarée par parution au Journal Officiel.

Commença alors la longue vie des Amis de la Musique qui perdure. L'Association fut longtemps présidée par Monsieur Testenièrre, entouré de MM. Raphaël Barrot, Barthélémy Ruel, Raoul Augier, Abel Faure, Fernand Milhe, Camille Mouillade, et Lucien Magny, Directeur de la Musique.

Les cours durent être suspendus entre 1975 et 1978 faute d'élèves en nombre suffisant puis reprirent en 1979 pour ne plus s'arrêter. L'Association évolua au fil des ans et des personnes qui l'ont dirigée.

En 1981, Hermine Babinet succéda à Monsieur Testenièrre.

La même année de nouveaux locaux furent inaugurés rue Claude Chauvet.

En 1991, l'Ecole intégra les nouveaux locaux situés à la Vannerie, Place Sénateur Béraud.

Après son rôle de présidente, Madame Babinet assura les fonctions de directrice pendant de longues années. La présidence étant successivement assurée ensuite par Madame Smail, Madame Calderon, M. Bisceglie, M. Allemand et enfin depuis ces dernières années par Madame Hélène Provençal, chacun la faisant évoluer pour suivre l'évolution de la société et dans un contexte où le bénévolat n'est plus ce qu'il était.

Au fil des discussions avec l'Association, notamment relatives au déménagement dans les nouveaux locaux de la rue Porte Magalon, comme pour le Musée, s'est posé la question de la meilleure façon d'accompagner l'Association et de développer les activités de l'Ecole. Il semble là aussi que cela réside dans la municipalisation de l'activité Ecole de Musique. C'est cette décision que Monsieur Mourgeon propose de voter. La création des postes nécessaires pour les professeurs a fait l'objet d'une question précédente.

Comme pour le Musée, il s'agira, ultérieurement, d'accepter le don de matériel que l'Association se propose de faire à la Ville et nécessaire au fonctionnement de l'Ecole de Musique.

**Le Conseil Municipal**, Monsieur Mourgeon entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'Association Les Amis de la Musique,

**Considérant** que l'Association Les Amis de la Musique gère depuis de nombreuses années l'Ecole de Musique de Monteux,

**Considérant** qu'il est essentiel de sauvegarder cette activité et même de la développer,  
**Considérant** que les bénévoles de l'association ont acquis un savoir-faire important mais qu'ils ont besoin d'être soulagés de la partie gestion administrative de cette activité,  
**Considérant** que la meilleure façon de pérenniser l'activité et de soulager les bénévoles semble être la municipalisation de l'activité Ecole de Musique.

**DECIDE** d'intégrer l'activité « Ecole de Musique » de l'Association Les Amis de la Musique dans les services publics municipaux et dans la politique culturelle de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Collet à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

**CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur Collet de poursuivre les démarches relatives à la mise en place des relations entre la Ville et l'Association Les Amis de la Musique pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique et son développement ultérieur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 19.07.2023

Publié le : 19.07.2023

Notifié le :



**Christian GROS**

**Maire de MONTEUX**

**Mohammed AÏTANE**

**Secrétaire de séance**